

Perros-Guirec, le 27 octobre 2026

À l'attention de Monsieur le Maire de Perros-Guirec

Objet : Préavis de grève pour la journée du jeudi 5 novembre 2026 - Pouvoir d'achat et revalorisation du RIFSEEP

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'appel national à la grève du 5 novembre 2026, le syndicat CGT des personnels territoriaux de Perros-Guirec dépose un préavis de grève pour l'ensemble des agents de la collectivité, du jeudi 5 novembre 2026 à 0 h jusqu'à 24 h.

La CGT souhaite attirer particulièrement votre attention sur la dégradation du pouvoir d'achat des agents municipaux.

Aujourd'hui, travailler ne garantit plus de pouvoir vivre dignement de son salaire.

Les dépenses quotidiennes ne cessent de peser sur les budgets familiaux : carburant indispensable pour rejoindre son lieu de travail, factures d'électricité et de chauffage, alimentation, assurances, loyers, mutuelles et dépenses liées aux enfants.

Chaque augmentation vient réduire un peu plus le reste à vivre des agents, tandis que leurs rémunérations stagnent.

Cette situation touche particulièrement les agents de catégorie C, les personnels à temps non complet et les collègues percevant les rémunérations les plus modestes. Mais elle concerne désormais l'ensemble des catégories.

Si la commune ne peut décider seule de l'augmentation du point d'indice, elle dispose en revanche de moyens concrets pour améliorer la rémunération de ses agents.

Le régime indemnitaire, et particulièrement le RIFSEEP, constitue un levier immédiat sur lequel la municipalité peut agir.

Pour la CGT, il n'est plus acceptable d'invoquer systématiquement les contraintes budgétaires pour repousser toute amélioration du pouvoir d'achat des personnels.

La CGT revendique :

- Une revalorisation significative du RIFSEEP, notamment de l'IFSE, pour les agents relevant de ce régime, afin d'apporter une augmentation pérenne de leur rémunération ;
- Une attention prioritaire aux rémunérations les plus faibles, particulièrement celles des agents de catégorie C ;
- Une revalorisation des régimes indemnitaires des personnels ne relevant pas du RIFSEEP, dans les limites des dispositifs réglementaires applicables ;
- Une révision des critères d'attribution du régime indemnitaire afin de mieux reconnaître les responsabilités, les qualifications, la technicité, les contraintes professionnelles et la pénibilité ;

- Une amélioration de la participation financière de la collectivité à la complémentaire santé et à la prévoyance ;
- Le développement de l'action sociale, notamment les aides à la restauration et les prestations bénéficiant directement aux agents ;
- Des moyens humains suffisants pour garantir de bonnes conditions de travail et assurer un service public de qualité.

La municipalité ne peut pas, d'un côté, reconnaître l'engagement et le professionnalisme de ses agents et, de l'autre, laisser leur pouvoir d'achat continuer à se dégrader.

Les agents municipaux assurent quotidiennement le fonctionnement des écoles, des services techniques, administratifs, culturels, sportifs et de l'ensemble des services à la population. Leur travail doit être reconnu autrement que par des paroles.

La CGT demande donc l'ouverture immédiate de négociations sur la revalorisation du RIFSEEP et la mise en place de mesures concrètes en faveur du pouvoir d'achat, avec un calendrier précis et des engagements financiers.

La journée du 5 novembre doit être l'occasion d'engager ce dialogue et d'apporter des réponses aux attentes légitimes du personnel.

Conformément à l'article L. 2512-2 du Code du travail, ce préavis vaut demande d'ouverture de négociations.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations syndicales.

Pour le syndicat CGT des personnels territoriaux de Perros-Guirec

Le secrétaire du syndicat CGT

Erwan TREZEGUET

